

DAJI/2018/Décision/Tarifs/01

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «3^{ème} Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits de l'homme»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCISION

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «3^{ème} Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits de l'homme» organisé par le laboratoire «Droits International, Comparé et Européen» (DICE).

Ce colloque aura lieu du 18 au 29 juin 2018 à Aix-en-Provence.

Les tarifs du dîner s'élèvent à :

	Inscription avant le 28/02/2018		Inscription après le 28/02/2018	
Etudiants	391,67 € HT	470,00 € TTC	483,33 € HT	580,00 € TTC
Chômeurs et étudiants boursiers	158,33 € HT	190,00 € TTC	158,33 € HT	190,00 € TTC
Professionnels	516,67 € HT	620,00 € TTC	625,00 € HT	750,00 € TTC

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 22 janvier 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

